

## Doc 2.5. Critères de sélection des organisations partenaires

Les organisations partenaires doivent posséder une solide expérience en matière de formation professionnelle axée sur le marché et de promotion de l'emploi. Dans la mesure du possible, ils doivent répondre aux exigences suivantes.

1. Être une personne morale dûment enregistrée.
2. Avoir une expérience technique démontrée et des résultats durables dans la formation et la promotion de l'emploi pour les groupes défavorisés, avec un minimum de sept ans d'expérience pratique dans la formation et l'emploi axés sur le marché (emploi indépendant et salarié), le développement de micro et petites entreprises ou la génération de revenus programmes.
3. Avoir une présence active démontrée dans la zone sélectionnée pour le programme TREE, une bonne connaissance de la situation socio-économique locale et des activités dans la zone, et des relations avec les communautés locales.
4. Avoir le personnel/personnel qualifié requis avec les compétences techniques et l'expérience, l'infrastructure et le soutien administratif et logistique pour entreprendre des activités spécifiques dans le programme TREE.
5. Compétences avérées (ressources humaines et compétences) et expérience en matière de formation et/ou de soutien post-formation (assistance technique et suivi, liens avec les marchés, crédit, conseil aux entreprises et technologie), comme en témoigne le nombre de personnes autonomes promues par l'organisation en activités économiques durables.
6. Compréhension démontrée de la communauté locale et des groupes spécifiques avec une volonté d'être vraiment inclusif de tous et de pratiquer la non-discrimination dans la sélection des stagiaires, l'embauche de personnel et la fourniture d'un soutien à des groupes spécifiques selon les besoins afin que les participants puissent participer avec succès et terminer le programme et être salarié ou indépendant.
7. Une bonne compréhension des marchés des produits et services que les populations rurales pauvres sont susceptibles de produire, y compris les marchés des produits et services moins traditionnels.
8. Avoir une expérience pratique et la capacité d'aborder les questions / dimensions de genre dans la formation et l'emploi.
9. Capacité à atteindre le groupe cible (un minimum de .... Personnes) dans les 10. Expérience en mobilisation et organisation de groupe, et stratégies de groupe, en particulier pour l'accès aux services de crédit et d'épargne.
10. De bons liens et relations avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales axées sur la formation professionnelle et la promotion de l'emploi, les services de développement des entreprises, les facilités d'épargne et de crédit, l'information sur le marché et la commercialisation.
11. Fiabilité et responsabilité financières démontrées.
12. Un système établi et efficace de comptabilité/d'audit.

13. Volonté de se conformer aux systèmes de rapport et d'évaluation TREE.

Certaines organisations, tout en souhaitant également aider le groupe cible à augmenter ses revenus, peuvent ne pas être des partenaires appropriés pour TREE pour les raisons suivantes :

- Elles ne s'intéressent qu'au développement agricole ;
- Leur groupe cible n'appartient pas aux ménages les plus pauvres ;
- Ils ne sont pas intéressés ou prêts à mettre en œuvre une composante relative aux moyens de subsistance dans leurs programmes ;
- Ils ne sont pas disposés à se coordonner avec d'autres agences, et en particulier avec des organisations gouvernementales.

### **Partage des coûts**

Une question importante dans l'application de la méthodologie TREE par une organisation partenaire sera le financement des dépenses. De toute évidence, un partage des ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme TREE dépendra de la capacité financière et organisationnelle des organisations sélectionnées.

Certaines organisations disposent de suffisamment de fonds pour financer un « cycle de formation » TREE complet : de la planification de la formation à la prestation de la formation, en passant par l'octroi de prêts et d'autres formes de soutien pour les activités d'emploi qui en découlent, etc. programme de formation (si nécessaire, avec l'équipe TREE agissant en tant que conseillers et backstoppers).